

Montée en puissance des comités d'hygiène et de sécurité

L. B.

Conditions de travail . L'explosion des risques psychosociaux, qui faisaient l'objet d'un débat au salon Socialog hier, remet les CHSCT au premier plan.

Les comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) ont longtemps été les parents pauvres des institutions représentatives du personnel. L'explosion depuis une quinzaine d'années des risques psychosociaux, l'intensification des tâches et la médiatisation des suicides liés au travail ont remis au premier plan leur rôle de prévention et d'expertise, ont constaté hier les participants d'un débat dans le cadre du salon Socialog des représentants du personnel. Une montée en puissance paradoxale, explique [Jean Grosset](#) (UNSA), puisqu'elle s'accompagne d'un recul de la présence syndicale et du collectif dans l'entreprise.

Pour [Jean-Frédéric Poisson](#), député (UMP) des Yvelines et auteur au printemps d'un rapport parlementaire sur la pénibilité, « on constate une hausse de la brutalité des relations de travail, qui traduit notamment la chasse aux temps gratuits de la relation entre les personnes ». La montée en puissance des CHS est réelle, constate [Jean-Baptiste Hervé](#), du cabinet d'expertise [Syndex](#) : « Le nombre de nos expertises pour les CHSCT augmente de 30 % à 40 % par an. »

Ce développement se heurte à des obstacles. À la - résistance des employeurs, d'abord. Dans la salle, des militants syndicaux parlent d'une « guérilla judiciaire ». « Il n'y a pas d'opposition farouche des employeurs, même s'il est vrai que certains DRH ont une difficulté pour aborder calmement la question avec les élus », admet [Jean-Frédéric Poisson](#). « Seulement 2 % à 3 % des demandes d'expertise font l'objet d'un recours de l'employeur, nuance [Jean-Baptiste Hervé](#). Mais il est vrai que les employeurs sont méfiants quand le CHS affirme son indépendance dans l'organisation de ses travaux. »

Autre obstacle : une formation insuffisante des élus, cinq jours seulement par mandat. Pour [Martine Keyrier](#), les CHSCT sont encore sous-équipés pour aborder les risques psychosociaux, faute de formation, en particulier dans les petites structures. Mais aussi parce qu'employeurs et élus ne veulent pas « ouvrir la boîte de Pandore ». Les employeurs aussi sont « démunis d'outils pour penser et agir », selon [Jean-Baptiste Hervé](#), notamment face à des événements aussi graves que des suicides au travail. Quand il y a un CHSCT, un quart des entreprises à qui la loi impose d'avoir un CHSCT n'en ont pas, déplore [Jean Frédéric Poisson](#), qui appelle à réfléchir à des sanctions.